

MINISTRE DU TRAVAIL,  
LA SECURITE SOCIALE ET DE LA  
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU  
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

87/381 du 18/1/87, *AKOULI*  
DECRET N° / MTSSJ / DGFP/DGPOE.SAV  
P12/10

Retirant les dispositions du décret n°  
84/064/MTSP/DGTFP/DFP.SAV.F2 portant  
inscription au tableau d'avancement au  
titre de l'année 1982 des administra-  
teurs des cadres de la catégorie A,  
hiérarchie I des SAF (Travail et Admi-  
nistration Générale) en ce qui concerne  
Madame DZANGUE née AKOULI Charlotte.

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE),

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la Loi n° 076/84 du 7/12/1984, portant ratifica-  
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 20/08/84, portant modification  
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la Loi n° 15/62 du 5/12/1962, portant statut général  
des fonctionnaires ;

D.G.B.

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958, fixant le règle-  
ment sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/426 du 29/12/1962, fixant le statut  
commun des cadres de la catégorie A des SAF ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962, fixant le  
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962, fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62  
du 5/12/1962, portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25/6/1965 règlemen-  
tant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.C.F.

Vu le décret n° 86/877 du 18/07/1986 sur la prise  
d'effet des avancements et reclassements ;

Vu le décret n° 84/856 du 08/08/1984, portant nomina-  
tion du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 86/1172 du 10/12/1986, portant nomina-  
tion des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 86/1173 du 10/12/1986, portant orga-  
nisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/260 du 05/05/1985 déterminant le  
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-  
cements et révisions des situations administratives des Agents de  
l'Etat ;

Vu le décret n° 84/064/MTSP/DGTFP/DFP.F2.12. du 17/01/  
1984 portant inscription au titre de l'année 1982 de Madame  
DZANGUE née AKOULI (Charlotte), administrateur des cadres de la  
catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale).

RECRETE :

.../...

*M. Kouz*

ARTICLE 1er. -- Sont et demeurent retirées les dispositions du décret n° 84/064/MPS/DGTFP/DFP/F2 du 17/07/1984, portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 des administrateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des S.A.F. (Travail et Administration Générale) en ce qui concerne Madame DZANGUE née AKOULI (Charlotte) en service au Ministère des Mines et Energie.

~~ARTICLE 2. -- Le présent Décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.~~

ARTICLE 2. -- Le présent Décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 18 Juillet 1987

Par le Premier ministre,  
Le Garde des Sceaux,  
Ministre du Travail,  
de la Sécurité Sociale et  
de la Justice,

*Dieudonné Kimbembe*

Ange Edouard POUNGUI

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.

APPLICATIONS :

- JORPC. 1
- DGTFP/DGFCE. 3
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- B.STAT. 2
- SGG/EG. 2
- INTERESSEE 2
- DG. STAT. 3
- M.M.E. 2